



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/1994/69
17 juin 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

SESSION DE FOND DE 1994
New York, 27 juin-29 juillet 1994
Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

QUESTIONS RELATIVES À L'ÉCONOMIE ET À L'ENVIRONNEMENT :
RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES, CONFÉRENCES ET
QUESTIONS CONNEXES

Coopération technique entre pays en développement

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	2
II. PROGRÈS SIGNALÉS DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ AU COMITÉ DE HAUT NIVEAU POUR L'EXAMEN DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT (TCDC/8/2) ET ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR LA SUITE . .	5 - 58	2
A. Points saillants du rapport (1991-1992)	5 - 11	2
B. Activités entreprises depuis l'adoption de la résolution 1992/41 du Conseil	12 - 58	3
1. Pays en développement	15 - 25	4
2. Organismes et institutions des Nations Unies (autres que le PNUD)	26 - 52	6
3. Programme des Nations Unies pour le développement	53 - 58	12
III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	59 - 60	13

* E/1994/100.

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 1992/41 du Conseil économique et social sur la coopération technique entre pays en développement (CTPD).

2. En adoptant cette résolution en juillet 1992 et en reconnaissant les progrès accomplis en la matière, le Conseil a constaté que l'on ne recourrait encore à la CTPD que de façon marginale dans la mise en oeuvre des programmes et des projets et demandé à toutes les parties d'appuyer l'utilisation de la modalité de CTPD et de l'envisager en priorité. Il a invité tous les pays et les organismes du système des Nations Unies pour le développement à réexaminer leurs politiques et modes d'opération de sorte que le contexte soit plus favorable à un recours généralisé à la CTPD.

3. S'il est vrai que l'évaluation des initiatives prises par les gouvernements et le système des Nations Unies en vue d'exécuter la vaste gamme d'activités de CTPD prévue aurait été améliorée si le présent rapport avait porté sur une période supérieure à celle des 18 mois écoulés depuis l'adoption de la résolution 1992/41 du Conseil, on a pu néanmoins constater la persistance voire le renforcement des nombreuses tendances encourageantes enregistrées en la matière, en particulier depuis 1991. Le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement a été informé de cette évolution positive à sa huitième session, qui a eu lieu du 25 au 28 mai 1993.

4. Dans le rapport intitulé "Examen des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires et des décisions prises par le Comité de haut niveau" (TCDC/8/2) dont était saisi le Comité de haut niveau, certaines informations portent également sur la période considérée et entrent dans le cadre de l'examen de l'application de la résolution 1992/41 du Conseil. Les points saillants de ce document ont donc été intégrés au présent rapport (le rapport in extenso est disponible sur demande).

II. PROGRÈS SIGNALÉS DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ AU COMITÉ DE HAUT NIVEAU POUR L'EXAMEN DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT (TCDC/8/2) ET ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR LA SUITE

A. Points saillants du rapport (1991-1992)

5. En novembre 1992, le Groupe spécial de la CTPD a soumis aux gouvernements et aux organismes et institutions des Nations Unies des questionnaires améliorés, leur demandant de fournir des informations sur les activités de CTPD qu'ils avaient menées à bien au cours de la période 1991-1992. Quarante-deux pays en développement, huit pays développés et 14 organismes et institutions des Nations Unies ont répondu. Une analyse des informations communiquées figure dans le rapport susmentionné (TCDC/8/2).

6. Ce rapport indiquait que, d'après les informations fournies par les pays en développement, les activités en matière de CTPD avaient notablement augmenté, comme cela ressortait du nombre d'experts et de stagiaires échangés, d'études et

/...

d'ateliers techniques et scientifiques conjoints menés à bien, de réseaux mis en place et d'accords bilatéraux conclus.

7. En 1991-1992, on a noté une intense activité, avec plus de 5 300 stagiaires échangés entre les pays en développement. Plus de 3 750 experts avaient aussi été échangés, contre quelque 700 pendant la période précédente. En outre, 15 pays avaient participé à 328 ateliers techniques et scientifiques. Huit pays avaient mené à bien, en collaboration avec d'autres pays en développement, 95 études et travaux de recherche sur des questions de développement d'intérêt commun.

8. Les organismes et institutions des Nations Unies qui ont répondu au questionnaire ont également signalé qu'ils accordaient de plus en plus une priorité élevée à la CTPD. Les activités promotionnelles et opérationnelles financées par le système ou par son intermédiaire s'étaient multipliées.

9. Huit pays développés ont répondu au questionnaire, reconnaissant l'importance de la CTPD dans le domaine de la coopération internationale, dont certains ont dit qu'ils avaient déjà commencé à intégrer cet élément dans leur politique de développement.

10. Parmi les obstacles à l'utilisation de la modalité de CTPD signalés dans le rapport, on mentionnera l'efficacité limitée des centres nationaux de promotion, l'absence de ressources financières et la nécessité de manifester plus d'intérêt et de renforcer les efforts en ce qui concerne l'utilisation de cette modalité.

11. Le rapport constatait en conclusion a) que l'une des principales recommandations des pays en développement avait trait au renforcement des centres nationaux de promotion et du dispositif de coordination; et b) qu'il fallait s'efforcer plus résolument de fournir les principaux apports nécessaires, notamment en ayant davantage recours aux chiffres indicatifs de planification, en augmentant le montant des ressources budgétaires nationales allouées à ce titre et en veillant à ce que les donateurs fassent preuve d'une plus grande souplesse pour ce qui est de l'utilisation de l'aide bilatérale pour exécuter des activités par le biais de la CTPD.

B. Activités entreprises depuis l'adoption de la
résolution 1992/41 du Conseil

12. Pour l'établissement du présent rapport, le Groupe spécial de la CTPD a demandé aux gouvernements et aux organismes et institutions des Nations Unies de lui communiquer des informations concernant a) les projets et programmes lancés depuis juillet 1992 qui utilisaient la CTPD; b) les changements ou améliorations qui ont été apportés aux politiques nationales en matière de CTPD; c) le recours à des experts et installations de pays en développement; d) le renforcement des centres nationaux de promotion de CTPD. Des réponses ont été reçues de 72 gouvernements par l'intermédiaire des bureaux extérieurs du PNUD et de 18 organismes et institutions des Nations Unies. Neuf pays et deux organismes ont indiqué qu'ils n'avaient aucune activité importante à signaler.

13. Divers gouvernements et organismes et institutions des Nations Unies ont pris certaines importantes initiatives. Les renseignements fournis au Groupe

/...

spécial de la CTPD n'étaient pas aussi détaillés qu'on aurait pu l'espérer, mais certaines tendances communes ont pu être dégagées, qui sont récapitulées ci-après.

14. La résolution du Conseil a manifestement fait l'objet d'une large diffusion et les pays en développement, de même que les organismes et institutions des Nations Unies, en comprennent mieux les incidences, du fait notamment de la campagne de promotion énergique menée en ce sens, sans aucun doute.

1. Pays en développement

Activités promotionnelles

15. De nombreux pays ont manifesté un regain d'intérêt pour la modalité de CTPD qu'ils se sont engagés à utiliser plus largement dans les activités de développement. Ils ont signalé qu'ils avaient organisé des programmes régionaux de sensibilisation, des colloques internationaux et des ateliers nationaux sur la notion de CTPD et son application ou avaient participé à des réunions de ce type. Certains pays ont établi des répertoires sur les capacités et les besoins dans divers secteurs et d'autres commencent à le faire, tandis que d'autres encore se sont employés à harmoniser leurs capacités.

16. Divers pays ont également indiqué qu'ils avaient participé à des réunions régionales de centres de promotion de la CTPD au cours de la période à l'examen, et ce, en Éthiopie, au Sri Lanka, en Turquie et au Venezuela. Ces réunions ont contribué dans une large mesure à mieux définir le rôle et les fonctions des centres nationaux. Des ateliers de promotion et de sensibilisation en matière de CTPD ont été organisés en 1993 dans plusieurs pays, dont la Libye (février), le Nigéria (septembre) et la Zambie (octobre). Le Mali, le Sénégal et la Sierra Leone prévoient d'organiser des ateliers analogues. En février 1993, le Maroc a accueilli une réunion d'un groupe d'experts chargé d'examiner la CTPD.

17. La Bolivie a établi un répertoire des capacités et des besoins; la Libye et le Lesotho sont en train de faire de même, tandis que l'Égypte met à jour une version antérieure. Le Maroc se prépare à accueillir, en septembre 1994, une réunion ayant pour but d'assortir les capacités aux besoins.

Activités opérationnelles

18. Il ressort clairement des renseignements communiqués par les pays en développement qu'un grand nombre d'entre eux ont entrepris des activités opérationnelles de CTPD durant la période à l'examen – échanges de services d'experts, formation (prestataires ou bénéficiaires), participation à de nombreux ateliers techniques et à des séminaires de transfert des compétences, et conclusion d'accords de coopération.

19. Au cours de la période à l'examen, l'Argentine, le Cap-Vert, le Maroc, le Pakistan, les Philippines, la République de Moldova, la République populaire démocratique de Corée, le Rwanda, la Tunisie, Sri Lanka et l'Ukraine ont approuvé ou lancé au moins 11 projets-cadres qui portent sur des domaines tels que la distribution d'eau et l'assainissement, l'éducation de base, les réformes

/...

administratives, l'aviation civile, les télécommunications, la lutte contre la désertification et le contrôle des drogues.

20. Pour ce qui est de la formation, la Malaisie par exemple a organisé en 1993 23 stages de formation spécialisée à court terme dans 10 établissements d'enseignement, auxquels ont participé 194 stagiaires originaires de 52 pays, de même que 25 voyages d'études. Singapour a offert 14 stages de formation, tandis que la Thaïlande a indiqué qu'elle accueillait chaque année 3 000 stagiaires originaires de pays en développement qui recevaient des cours de formation/d'orientation. Le Myanmar a participé à 17 stages de formation dispensés principalement par la Chine et l'Indonésie. Entre juillet 1992 et février 1994, l'Indonésie a offert 50 programmes de formation/voyages d'études auxquels 544 stagiaires originaires de 61 pays en développement ont pris part. Cinq de ses programmes de formation visaient à promouvoir un nouveau projet intitulé "Projet de croissance autopropulsée" pour lequel l'Indonésie a organisé deux réunions de groupes d'experts internationaux en avril et en septembre 1993. La Chine a offert 19 stages de formation en 1993 et en prévoit 12 autres pour 1994. Ces stages portent sur de nombreux domaines, dont les soins de santé pour les femmes et les enfants, l'acupuncture, les machines agricoles, la riziculture, les techniques du biogaz, les petites centrales hydroélectriques et la transformation des viandes.

21. Divers pays, dont Cuba, la République démocratique populaire lao, la République de Moldova et la Turquie, ont également organisé ou prévu, avec l'appui du Groupe spécial de la CTPD, des ateliers portant notamment sur la remise en état des pièces détachées, la photographie à petite échelle pour la planification urbaine, les plantes médicinales et le commerce.

22. De nombreux pays ont indiqué qu'ils avaient conclu des accords de coopération bilatéraux et multilatéraux avec d'autres pays en développement, ayant trait à la formation, à la coopération et à l'échange de données d'expérience techniques, culturelles, économiques et scientifiques dans divers secteurs. À titre d'exemple, la Turquie a indiqué que, depuis 1988, elle avait signé 344 accords de coopération bilatéraux dont 129 avaient été mis en oeuvre. Le Pakistan a indiqué que, suite aux activités visant à faire correspondre les besoins et les capacités de CTPD dans le domaine de l'aviation civile organisées à Karachi en 1993, auxquelles 28 pays en développement avaient pris part, 225 accords ont été signés. La Colombie a signé environ 36 accords bilatéraux et multilatéraux avec divers pays, dont le Venezuela, le Brésil, le Chili, le Mexique et l'Argentine. Elle exécute actuellement diverses activités dans des secteurs comme l'énergie, le tourisme, le développement industriel et la santé. Elle négocie également des accords analogues avec les pays de la région du Maghreb en Afrique du Nord et avec le Gouvernement nigérian.

Politiques nationales, cadre institutionnel et appui à la CTPD

23. Les pays en développement se sont déclarés à l'écrasante majorité favorables à l'utilisation accrue de la modalité de CTPD. Toutefois, les renseignements reçus n'ont pas encore permis d'établir le nombre de pays ayant adopté des politiques nationales dont l'objet est clairement de promouvoir cette forme de coopération.

/...

24. Pratiquement tous les pays qui ont répondu disposent de centres nationaux de promotion de la CTPD. Le Kirghizistan, le Sénégal, le Soudan et le Togo ont récemment établi de nouveaux centres nationaux de promotion. Les Philippines ont créé un conseil de coopération technique qui facilitera la coordination des politiques. On a toutefois fait observer que l'efficacité des centres nationaux de promotion était toujours limitée en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment l'absence de politiques nationales clairement définies en matière de CTPD, et des pouvoirs insuffisants et un manque de moyens financiers. La nécessité de renforcer les centres nationaux de promotion et les mécanismes de coordination a été réaffirmée.

25. Bien que plusieurs pays aient dit qu'ils avaient augmenté les crédits alloués aux activités de CTPD, l'insuffisance des ressources à ce titre n'en a pas moins été fréquemment citée comme l'un des principaux obstacles au recours accru à cette modalité.

2. Organismes et institutions des Nations Unies (autres que le PNUD)

26. La plupart des organismes et institutions qui ont répondu au questionnaire ont dit qu'ils avaient intensifié leurs efforts en vue de promouvoir et d'utiliser la modalité de CTPD dans leurs activités de coopération technique en modifiant leurs grandes orientations et en mobilisant des ressources pour les activités promotionnelles et opérationnelles.

Politiques et mesures concernant la CTPD

27. Plusieurs organismes et institutions ont procédé à une évaluation exhaustive de leurs politiques et de leurs activités et pris des mesures précises pour renforcer les principes régissant l'application de la CTPD; certains – la FAO en 1992, le FNUAP en 1993 et l'OMS en 1994 – ont publié des circulaires, des manuels et des directives en la matière.

28. Le Département des services d'appui et de gestion pour le développement a financé la treizième Réunion biennale des services nationaux de recrutement, organisée au Caire en mars-avril 1993 et axée sur les activités de renforcement des capacités et sur le rôle du Département à cet égard. Les participants ont adopté le Plan d'action du Caire, que le Conseil d'administration du PNUD a ensuite approuvé dans sa décision 93/30. Le Plan recommandait instamment d'inclure dans les activités de renforcement des capacités des missions préparatoires d'évaluation des besoins, des séminaires et ateliers de formation, des missions consultatives confiées à des spécialistes des régimes des personnels de projets ou d'autres aspects de la gestion et de l'administration des bourses. En tant que mesure de suivi, un atelier interrégional sur le renforcement des capacités a été organisé, à Beijing, en mai 1993, auquel ont participé des représentants de pays en développement de l'Asie et du Pacifique, et qui portait principalement sur la gestion des programmes et la mise en valeur des ressources humaines, en particulier sous l'angle de la promotion de la CTPD.

29. La FAO a indiqué que les mesures visant à promouvoir la modalité de CTPD étaient examinées au cours de séminaires d'orientation d'une durée de deux semaines, organisés deux fois par an sur ses programmes et procédures à

/...

l'intention des directeurs nationaux de projets. Au cours des deux années écoulées, en ont bénéficié au total 110 directeurs nationaux de projets, 11 fonctionnaires gouvernementaux et 36 membres du personnel de programmes (au niveau national) de la FAO et du PNUD. La CTPD est également inscrite au programme des séminaires sur la formulation, la mise en oeuvre, l'évaluation et le suivi des projets dans les bureaux extérieurs. Quatre-vingts participants ont assisté à des exposés sur la CTPD lors des séminaires régionaux tenus à Kuala Lumpur en 1992 et au Caire en 1993.

30. Au terme d'un examen d'ensemble, l'OIT renforce ses structures hors siège par des équipes sous-régionales de consultation technique multidisciplinaires qui devraient accroître leur interaction avec les institutions locales et faire davantage appel à l'expérience et aux compétences locales.

31. L'OMS a créé et/ou renforcé des centres de promotion de la CTPD dans les diverses régions et au siège. En février 1993, une consultation interrégionale mixte PNUD/OMS a examiné une formule visant à mieux intégrer la CTPD dans les activités appuyées par l'OMS entreprises par les pays en développement dans le domaine de la santé pour tous.

32. L'Union postale universelle (UPU) a indiqué que ses conseillers régionaux s'employaient à promouvoir la CTPD et que son Conseil d'administration avait approuvé un projet de résolution sur cette question en février 1994. Ce projet sera soumis au vingt et unième congrès de l'Union en août/septembre 1994 pour approbation.

33. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a indiqué qu'elle appuyait les objectifs de la résolution 1992/41 dans le cadre de ses programmes permanents de coopération pour le développement en matière de propriété intellectuelle et de droits d'auteur. Le Programme alimentaire mondial (PAM) réexamine actuellement ses politiques, objectifs et stratégies et doit soumettre un document directif à son organe directeur, le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, à sa session de mai 1994. Le document propose que le PAM veille à ce que toute son action apporte le plus d'avantages possibles aux pays en développement, et décrit succinctement les mécanismes à cette fin. Par ailleurs, le Programme a renforcé les pouvoirs des directeurs de pays, ce qui facilitera le recrutement d'experts locaux, les achats sur place et le développement de la coopération avec les ONG locales.

34. Les centres de promotion de la CTPD sont déjà en place dans la plupart des institutions; ils engagent des consultations et coordonnent leurs efforts dans le cadre de réunions des centres de promotion du système des Nations Unies pour le développement telles que celles qui ont été tenues sous les auspices du Groupe spécial pour la CTPD à New York et à Genève, en 1992 et 1993.

Activités promotionnelles et opérationnelles

35. Les organismes et institutions qui ont répondu ont indiqué que, depuis l'adoption par le Conseil économique et social de sa résolution 1992/41, ils ont appuyé un certain nombre d'activités.

36. Entre janvier 1993 à janvier 1994, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a mis en oeuvre plus de 80 activités promotionnelles et 33 activités opérationnelles financées par des ressources extrabudgétaires. Les activités promotionnelles ont facilité la participation des pays en développement de la région à des séminaires, visites d'études, ateliers de formation, ainsi qu'à des échanges d'expérience bilatéraux et multilatéraux. Quant aux activités opérationnelles, elles visaient à valoriser les ressources humaines des pays participants dans de nombreux domaines, notamment l'agriculture, l'environnement, les établissements humains, les ressources naturelles, la population, le développement rural, le développement social, les statistiques, les télécommunications, la promotion des échanges commerciaux et l'intégration des femmes au développement. Certaines de ces activités ont déjà été décrites par les pays eux-mêmes.

37. L'OMS a déclaré promouvoir activement la CTPD dans le secteur de la santé. Elle a attribué notamment des bourses à des stagiaires et des formateurs africains, procédé à une évaluation multinationale du Programme élargi de vaccination et de santé maternelle et infantile, et organisé à Brazzaville, en septembre 1992, une conférence internationale sur la santé des collectivités en Afrique. De plus, l'organisation a alloué environ 2,7 millions de dollars (soit 1,7 % de son budget ordinaire pour 1992-1993) à l'appui d'un certain nombre d'activités de coopération technique dans les Amériques. Par ailleurs, les Gouvernements du Belize, du Guatemala et du Mexique mènent depuis des années une action commune dans le domaine de la vaccination, de la surveillance épidémiologique, de la lutte contre le paludisme et le choléra. Le FNUAP a récemment approuvé un projet visant à promouvoir les échanges de données d'expérience en matière de planification familiale entre l'Indonésie et d'autres pays de l'Asie et de l'Afrique subsaharienne. L'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme a indiqué que ses activités étaient centrées sur la formation dans les pays en développement et qu'en 1992-1993, quelque 600 personnes avaient été formées, de par le monde, à l'amélioration des statistiques et des données relatives aux femmes.

38. Dans le cadre de son Programme de coopération volontaire, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a alloué en 1993 70 000 dollars à des missions d'experts originaires de pays en développement et plus de 400 000 dollars pour l'achat d'équipement à ces pays et à la prestation des services.

39. L'ONUDI a indiqué qu'elle continuait de mobiliser des ressources pour accroître l'appui aux activités de CEPD/CTPD, en particulier par le Fonds pour le développement industriel et d'autres ressources extrabudgétaires. Elle utilisait aussi davantage le Programme ordinaire de coopération technique, notamment la composante coopération technique de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique pour les activités de CEPD/CTPD. En 1993, l'Organisation a obtenu l'approbation d'un financement par plusieurs donateurs de deux projets importants relatifs à l'industrie du cuir et de la chaussure en Afrique et au traitement des déchets de tannerie dans huit pays de l'Asie du Sud-Est. Elle a également mis en oeuvre une trentaine d'activités promotionnelles concernant par exemple les agro-industries et la petite industrie entre l'Inde et les pays d'Afrique orientale ou l'industrie des machines-outils entre la Chine et le Viet Nam. Un atelier sur les logiciels et

/...

les technologies des télécommunications, organisé en Chine, a débouché sur la signature de 40 accords de coopération relatifs à des coentreprises, des services d'experts, au transfert de technologie, à la livraison de matériel et à la formation. De même, 30 accords de coopération ont été conclus dans le cadre d'une réunion tenue au Guatemala sur le traitement industriel des plantes médicinales.

40. La CNUCED a indiqué qu'elle avait mobilisé des ressources de pays en développement en faveur d'autres pays en développement telles que le Fonds d'affectation spéciale du G-24 pour des études sur les questions monétaires et financières. Elle a en outre appuyé l'organisation, en mars 1994, d'une table ronde sur les investissements en Ouzbékistan, à l'issue de laquelle deux sociétés transnationales asiatiques (indienne et pakistanaise) ont entrepris des études de faisabilité et leurs gouvernements se sont engagés à y mettre en oeuvre des programmes de coopération technique et de formation.

41. Le Département des services d'appui et de gestion pour le développement du Secrétariat de l'ONU a indiqué qu'il appuyait, au titre du programme ordinaire des Nations Unies, des activités de CTPD, essentiellement des ateliers, des séminaires et des programmes de formation. En 1993, lesdits ateliers et programmes de formation avaient porté sur les domaines suivants : les industries extractives et l'environnement, en collaboration avec le PNUE (Zambie, septembre-octobre); la gestion de l'environnement dans les industries extractives pour les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe, en coopération avec l'Allemagne (Namibie, septembre); l'élaboration de principes directeurs pour le développement de la production minière à petite et moyenne échelle (Zimbabwe, février); les applications des techniques informatiques à l'évaluation et à la gestion des eaux souterraines (Thaïlande, janvier) en coopération avec la CESAP; le renforcement des ministères des affaires étrangères des pays en transition et l'organisation de consultations sur la CTPD (Malte, juin), en coopération avec le PNUD; l'impact macro-économique des investissements publics dans la vallée du fleuve Sénégal (Mali, novembre); les politiques en matière de dépenses publiques (Honduras, décembre); et la réforme des politiques micro-économiques pendant la période de transition (Mongolie, septembre), cofinancé par le Groupe spécial du PNUD pour la CTPD. Également en collaboration avec le Groupe spécial, le Département a publié en 1993 des directives relatives à la planification en vue du développement durable pour les pays en développement insulaires, établies sur la base d'ateliers mixtes organisés sur la question en 1992. Une activité de coopération similaire a porté sur l'évaluation des capacités et besoins des ministères des affaires étrangères des pays en transition de la Communauté d'États indépendants, des États baltes et des États balkaniques, laquelle a servi de base à l'atelier sur le renforcement des ministères des affaires étrangères des pays en transition et les consultations relatives à la CTPD organisé à Malte, en 1993. Le Groupe spécial pour la CTPD et le Département ont renforcé leur collaboration et la complémentarité de leurs efforts et de leurs ressources. En outre, le Département a participé aux diverses réunions régionales des centres nationaux de promotion de la CTPD. Il a également indiqué qu'il a eu recours à cette modalité pour l'exécution d'un certain nombre de projets nationaux et régionaux.

42. L'OMPI a indiqué qu'elle appuyait la CTPD par des réunions régionales et sous-régionales, qui avaient souvent débouché sur des accords de coopération, tels que la normalisation des procédures administratives, l'établissement de bases de données communes et des activités conjointes de programmation entre pays en développement.

43. Le PAM a dit qu'il avait collaboré avec des ONG locales pour l'identification et l'exécution de projets ainsi que le choix des bénéficiaires. En 1993, il a travaillé en collaboration avec quelque 300 ONG pour des projets relatifs à des secours d'urgence et des projets de développement. Pendant la même année, au titre de son programme de formation, près de 6 000 agents du personnel de contrepartie ont participé à des programmes relatifs à l'identification et à la planification des projets, à la gestion des disponibilités alimentaires, aux procédures et à la gestion des situations d'urgence, à la gestion des projets et à la gestion administrative et financière. En ce qui concerne les achats, le PAM a dit qu'en 1993, 61 % de ses ravitaillements en vivres provenaient des pays en développement (262 millions de dollars au total), lesquels lui avaient aussi fourni d'autres produits et des services pour un montant de 136 millions de dollars.

44. Le transfert à des programmes nationaux de certaines activités de recherche et de formation actuellement assurées par des centres internationaux est l'une des mesures novatrices que le Fonds international de développement agricole (FIDA) a prises en matière de CTPD pour renforcer les capacités des systèmes nationaux de recherche agronomique. Le Fonds encourage en particulier une initiative de coopération par le Centre international d'amélioration du maïs et du blé (CIMMYT) (subvention No 201) prévoyant le transfert de certaines responsabilités du Centre en matière de recherche et de formation à l'Institut argentin de technologie agricole. De même, dans le cadre de son projet IFAD TAG 267-IRRI (Institut international de recherche sur le riz), le Conseil indien de la recherche agronomique (ICAR) participe à la recherche sur les pratiques rizicoles. Le FIDA prévoit d'appuyer d'autres initiatives de ce type, en appliquant le principe à d'autres systèmes nationaux de recherche agronomique bien structurés : maïs au Brésil; produits semi-chimiques destinés à la lutte contre le criquet pèlerin en Égypte; et bambou, rotin et culture des tissus, en Malaisie et Indonésie, etc.

45. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a recours à la CTPD dans le cadre de ses activités régionales, sous-régionales et interrégionales. Un exemple intéressant en est son programme de gestion du milieu urbain, qui a établi un projet coordonné de renforcement des capacités et d'échanges d'experts en faveur des réseaux, des communautés et des organismes régionaux. Le programme a une structure décentralisée, avec des bureaux à Quito (Amérique latine et Caraïbes), à Accra (Afrique), au Caire (États arabes) et à Kuala Lumpur (Asie et Pacifique), qui sont devenus pleinement opérationnels en 1993. Le Centre a par ailleurs organisé des stages de longue durée pour les agents nationaux dans les pays des Caraïbes et appuyé des voyages d'études entre les pays en développement.

46. L'Union internationale des télécommunications (UIT) a indiqué qu'elle continuait de promouvoir la CTPD tout en mettant davantage l'accent sur son application à des projets et des activités de projets. En 1993 en particulier,

/...

l'UIT a mis en oeuvre quelque 25 projets, notamment un programme de formation à la technologie numérique en coopération entre le Sénégal et le Burkina Faso; d'amélioration des systèmes informatisés de facturation téléphonique entre la Malaisie et le Pakistan; et un atelier de planification de la main-d'oeuvre (MANPLAN) entre El Salvador et la Bolivie.

Recours aux services de consultants et d'experts nationaux

47. De nombreuses organisations ont indiqué qu'il était fait appel de plus en plus fréquemment aux capacités des pays en développement et aux services de leurs consultants.

48. La CESAP a indiqué que, pour 1993, sur un total de 425 services de consultation, 226 consultants et 41 entrepreneurs (soit 62 % du total) étaient originaires de pays en développement. Plusieurs institutions de pays en développement, dont la Chine, l'Égypte, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Pakistan, les Philippines, la République de Corée, Singapour, Sri Lanka et la Thaïlande, ont dispensé une formation de personnes d'autres pays en développement dans le cadre de la CTPD.

49. L'ONUDI a indiqué que plus de 500 experts avaient été recrutés d'Égypte, de Hongrie, d'Inde, de Pologne, de la République arabe syrienne et de Roumanie pour fournir des services techniques à l'Égypte, à la Libye et au Nigéria dans les domaines des ciments et la pétrochimie. La Banque mondiale a indiqué que le coût des services de consultation fournis par des pays en développement autres que les pays emprunteurs s'est élevé à 66 millions de dollars et 81 millions de dollars pour les exercices 1991 et 1992 respectivement. Si l'on inclut les services de consultation des pays emprunteurs, on arrive à 268 millions de dollars et 293 millions de dollars respectivement. Le FNUAP a constitué un fichier informatisé de consultants nationaux.

50. La CNUCED a dit qu'elle avait recruté un nombre important d'experts et de consultants de pays en développement et utilisé les services d'institutions de ces pays dans des domaines tels que la conception, la programmation et l'installation de logiciels de la CNUCED dans d'autres pays en développement, ainsi que la formation dans ce domaine. Le PAM a indiqué qu'il faisait davantage appel aux compétences locales pour l'identification, l'évaluation ou l'examen technique des projets. Les personnes recrutées dans des pays en développement représentaient 25 % du personnel total en 1993 et 40 % à ce jour. Par ailleurs, le Programme recrute plus d'experts locaux ou d'experts de pays voisins, y compris en sous-traitant avec les universités et institutions locales. L'OMPI dit qu'en 1992 et 1993, 165 nationaux de 33 pays en développement, dont 28 appartenant à quatre organisations régionales, ont été recrutés comme experts pour des missions dans d'autres pays en développement ou comme intervenants à des séminaires ou réunions qu'elle a organisés.

51. Dans le cadre de son programme ordinaire et de ses activités opérationnelles, Habitat a mis en place un système horizontal d'échanges de données d'expérience entre les personnels de projets en général et les experts nationaux en particulier. Ainsi, l'assistance au Nicaragua fournie par un expert bolivien pour établir un cadastre urbain a conduit, en 1993, à un

important financement du Gouvernement suédois au titre de la participation aux coûts, conformément au chiffre indicatif de planification du PNUD.

52. En ce qui concerne la formation, le Département des services d'appui et de gestion pour le développement du Secrétariat de l'ONU a, comme ses prédécesseurs les années précédentes, attribué plus de 50 % de ses bourses à la formation dans des institutions de pays en développement.

3. Programme des Nations Unies pour le développement

53. Le Groupe spécial pour la CTPD a vivement encouragé la promotion de la CTPD et son application à l'exécution des activités de coopération technique. Grâce à l'action promotionnelle considérable qu'il a engagée, avec la collaboration des bureaux régionaux, il a largement contribué à faire connaître la résolution 1992/41 du Conseil et sa portée.

54. Le texte de la résolution 1992/41 du Conseil économique et social a été envoyé à tous les pays en développement et à tous les organismes et institutions des Nations Unies avec une lettre d'accompagnement, dans laquelle l'Administrateur du PNUD exposait dans les grandes lignes la portée de la résolution et invitait instamment à sa mise en oeuvre.

55. L'Administrateur a ensuite préparé et diffusé auprès de tous les pays en développement et du système des Nations Unies pour le développement une brochure spéciale intitulée "Principales décisions prises en 1992-1993 concernant la coopération technique entre pays en développement", dans laquelle était soulignée la nécessité d'unir les efforts en vue de mettre en oeuvre la résolution.

56. Au cours des deux années écoulées, l'action promotionnelle du Groupe spécial a couvert un champ très vaste; on mentionnera notamment la diffusion d'informations, une extension considérable des activités de formation et de sensibilisation à la CTPD et la poursuite de la publication de la revue Cooperation South. Une restructuration radicale de la base de données CTPD-SOI (Système d'information pour l'orientation) a été entreprise, y compris la mise à jour des données sur plus de 50 % des 4 400 institutions figurant dans la base de données, ainsi que la publication de nouvelles versions simplifiées du logiciel SOI destinées à être largement distribuées dans les pays en développement et le système des Nations Unies pour le développement.

57. La campagne promotionnelle s'est poursuivie avec l'organisation d'une série de réunions régionales et nationales des centres de liaison nationaux. Les réunions régionales se sont déroulées pour les États arabes en Syrie (août 1992), pour l'Afrique en Éthiopie (février 1993), pour les pays d'Europe orientale et de la CEI en Turquie (juillet 1993) et pour l'Asie et le Pacifique à Sri Lanka (avril 1994). Elles avaient pour objet a) de permettre aux centres de liaison d'échanger leurs données d'expérience sur la promotion de la CTPD au niveau national; b) de renforcer leurs fonctions; et c) de les informer sur l'évolution de la situation, concernant en particulier la résolution 1992/41 du Conseil et la stratégie pour la CTPD dans les années 90.

58. Au cours de la période considérée, des ateliers et activités d'harmonisation des capacités et des besoins ont été menés à bien dans des domaines tels que la phytothérapie, le programme SPARK sur les petites et moyennes entreprises en Chine, la réforme économique, l'environnement, la lutte contre la pauvreté et la mobilisation des ressources par la coordination et la gestion de l'aide. Avec l'appui du Groupe spécial, trois pays – le Pakistan, l'Ouganda et le Nigéria – sont parvenus à harmoniser leurs capacités et leurs besoins dans les importants secteurs de l'aviation civile, des services et organismes professionnels pour le secteur privé, ainsi qu'en agriculture et dans les domaines de la science et de la technologie.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

59. Les renseignements contenus dans le présent rapport sont une évaluation provisoire des mesures prises par les gouvernements et les organismes et institutions des Nations Unies pour le développement au cours des 18 mois écoulés. Un rapport d'ensemble, qui sera soumis au Conseil économique et social, à sa session de fond de 1996, fournira une analyse plus détaillée des actions menées par tous les partenaires, car quatre années se seront alors écoulées depuis l'adoption par le Conseil économique et social de sa résolution 1992/41.

60. Une recommandation que l'évaluation en cours a de nouveau mis en avant a trait à la nécessité pour les gouvernements d'adopter des politiques appuyant expressément l'application généralisée de la CTPD et à l'importance du renforcement des centres de promotion de la CTPD. Les pays en développement jugeront peut-être utile de veiller à ce que leur politique nationale stipule clairement qu'ils envisagent d'utiliser en priorité la CTPD dans la mise en oeuvre de leurs programmes et projets, et de renforcer leurs centres nationaux de promotion de cette modalité.
